

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Décembre 2022

<b>Nombre de Conseillers</b>	
en exercice	27
présents	21
représentés	6
votants	27
Refus de vote	
Ne prennent pas part au vote	
<b>Vote</b>	
Pour	21
Contre	4
Abstentions	2

Présents : Dominique BONNET, Jean-François GAILLARD, Christelle MORBOIS Aurélien BERTHOD-BLANC, André JOURD'HUI, Catherine CATHENOZ (Adjointes), Joël MOUREAUX, Christine GRILLOT, Sébastien JACQUES, Hervé CORON (Conseillers Municipaux délégués), Jacky REVERCHON, Marie-Line LANG JANOD, Karine DUMONT, Armande REYNAUD, Valérie BLONDEAU, Olivier GRILLOT, Laurent GAUDIN, Claire PROST-JACQUOT, Roland CHAILLON, Nicole CHOULOT, Marie-Hélène RAFFANEL (Conseillers Municipaux)

Excusés et représentés :

Véronique LAMBERT représentée par Christelle MORBOIS  
Marie-Madeleine SOUDAGNE représentée par Marie Line LANG JANOD  
Pascal PINGLIEZ représenté par Dominique BONNET  
Nicolas DEVAUX représenté par Aurélien BERTHOD-BLANC  
Antoine SEIGLE-FERRAND représenté par Marie-Hélène RAFFANEL  
Catherine WYCZTAK représentée par Roland CHAILLON

Secrétaire de séance : Aurélien BERTHOD-BLANC

Convocation : 2 décembre 2022

n° 160

Objet : Tarifs des services publics au 1<sup>er</sup> janvier 2023

VU la note de synthèse n° 2022-148 élaborée en application de l'article L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et adressées aux conseillers municipaux avec la convocation pour la séance du 9 décembre 2022,

VU l'avis de la commission « finances, affaires générales et personnels » réunie le 30 novembre 2022,

ENTENDU l'exposé de Madame Christine GRILLOT, conseillère municipale déléguée aux finances,

CONSIDERANT qu'il est proposé au Conseil Municipal de revaloriser la tarification des services publics au 1<sup>er</sup> janvier 2023 par rapport à l'année 2022, en appliquant une hausse de 3 % compte tenu de l'inflation 2022 de 5.6 % (selon l'INSEE), l'inflation n'étant pas appliquée en totalité sur les tarifs des services publics du fait des conditions économiques difficiles impactant les utilisateurs du service public,

CONSIDERANT que pour 2023, il est proposé :

➤ d'inclure la location du garage de la maison Carret 8 rue du Champ de Foire, compte tenu de sa disponibilité jusqu'à l'aménagement du champ de foire : un tarif de 50 € mensuel est proposé, tarif identique au garage communal rue du Collège fixé par délibération du 30 juin 2021 ;

➤ de fixer le tarif de location des salles Lamy et Herzog sises 49 Grande Rue, par plage de 3 ou 4h (8h-12h, 14h-17h, 17h-20h, 20h-0h) au lieu d'un tarif à la demi-journée : pas de changement dans les conditions de gratuité ou de facturation : gratuité pour l'ensemble des associations (polinoises et extérieures), gratuité pour les services d'état, départementaux et régionaux au service de la population, gratuité pour les élus, les partis politiques, les permanences syndicales. Facturation pour les sociétés ou organismes privés (polinois et extérieurs) ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
à 21 voix pour, 4 contre et 2 abstentions,



.../. 2 -

FIXE les nouveaux tarifs des services publics au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ainsi qu'il suit :

- **Photocopies aux associations Loi 1901 - siège social à Poligny :**  
(avec papier fourni par la mairie) 0,15 €/copie
- **Service communication :**
  - cliché 1.03 €/cliché
  - DVD vierge 6.47 €
- Affiches fournies aux associations polinoises (dans la limite de 50 affiches par an et par association)
  - affiche couleur A4 recto : l'affiche.....0.25 €
  - affiche couleur A4 recto verso : l'affiche.....0.50 €
  - affiche couleur A3 : l'affiche.....0.38 €
- **Numéro d'immeubles :**
  - plaque de numéro 15.45 €
  - plaque bis ou ter 7.80 €
- **Atelier communal de distillation :** par jour d'utilisation 26.70 €  
Nettoyage des résidus par les services techniques par jour d'utilisation  
(en cas de non-respect du règlement intérieur lié à l'utilisation de l'alambic) 113.15 €
- **Alambic mobile à vapeur :**
  - par cuve de marc, pour la première cuve 2.58 €
  - par cuve de marc, pour les 3 cuves suivantes 2.11 €
  - par cuve de marc, à partir de la 5<sup>ème</sup> cuve 0.93 €
- **Jardins familiaux :** forfait 17.40 €/an
- **Tarifs cimetière** (renouvelables à la fin de la période) :
  - concession trentenaire 309.00 €
  - concession trentenaire avec caveau 1 648.00 €
  - concession cinquantenaire 515.00 €
  - concession cinquantenaire avec caveau 1 812.80 €
  
  - colobarium 15 ans 1 case de 1 urne 329.60 €
  - colobarium 15 ans 1 case de 2 urnes 437.75 €
  - colobarium 15 ans 1 case de 3 urnes 551.05 €
  
  - colobarium 30 ans 1 case de 1 urne 551.05 €
  - colobarium 30 ans 1 case de 2 urnes 659.20 €
  - colobarium 30 ans 1 case de 3 urnes 767.35 €
- **Vacations funéraires :** 20.00 €
- **Droit de place et stationnement :**
  - foire et marchés  
place des Déportés et tous lieux communaux redevance 1.25 €/ml/jour  
forfait électricité/branchement 2.70 €/jour
  - véhicule commercial 60.80 €

.../.



.../. 3 –

- foire aux fleurs de printemps :	20 m <sup>2</sup>	39.10 €
et vente de fleurs au cimetière à la Toussaint :	21 à 50 m <sup>2</sup>	77.25 €
	51 à 80 m <sup>2</sup>	113.30 €
	> 80 m <sup>2</sup>	185.40 €
- en ville : - étalage et publicité sur trottoir	droit fixe annuel	15.60 €
	emprise au m <sup>2</sup>	9.60 €/m <sup>2</sup> /an
- marché de Noël pour 1 jour		13.00 €/ml/jour
- marché de Noël pour 2 jours (forfait)		21.80 €/ml
- exposition de voitures, Place des Déportés		
1 fois /an /demandeur	forfait	20.60 €/voiture/jour
- terrasses de café :		
* sur la place		30.20 €/m <sup>2</sup> /an
* hors place		19.80 €/m <sup>2</sup> /an
* extension de terrasse l'été (occupation chaque jour de la semaine) :		
au prorata du nombre de semaines d'utilisation x tarif sur la place ou hors place		
avec obligation de libérer la place les jours de foire ou marché		
* extension de terrasse l'été (occupation ponctuelle dans la semaine) :		
au prorata du nombre de jours d'utilisation x tarif sur la place ou hors place		
- manège pour fête patronale		
* 30 m <sup>2</sup>		2.30 €/m <sup>2</sup>
* au-delà de 30 m <sup>2</sup>		1.75 €/m <sup>2</sup>
+ forfait par caravane « eau et ordures ménagères »		
pour une présence inférieure ou égale à 10 jours		12.35 €
ou + forfait par caravane « eau et ordures ménagères »		
pour une présence supérieure à 10 jours		24.70 €
* manège > 100 m <sup>2</sup>		1.25 €/m <sup>2</sup>
- bal, chapiteau	forfait par séance	39.00 €
	le m <sup>2</sup>	1.12 €/m <sup>2</sup>
- cirques		
* très grand chapiteau	> 20 m Ø avec convoi supérieur à 50 véhicules	257.50 €
* grand chapiteau	> 20 m Ø sans distinction	146.00 €
* petit chapiteau	< 20 m Ø sans distinction	67.00 €
* autres activités culturelles itinérantes		
(marionnettes, exposition...)	<150 m <sup>2</sup>	33.00 €
	>150 m <sup>2</sup>	64.90 €

.../.

.../. 4 –

**- Location salle omnisports Champ d'Orain pour écoles, associations, sociétés de Poligny :**

- pour les activités sportives	gratuit
- forfait charge	37.80 €/heure

**- Location COSEC, salle omnisports à titre exceptionnel :**

- salle pour 2 jours (forfait)	302.20 €
- électricité/jour	91.25 €
- chauffage/jour	97.60 €

**- Location du complexe sportif :**

- tarif forfaitaire journalier qui inclut l'ensemble des prestations  
(l'eau et la lumière, en abonnement et consommation, le temps passé par  
le personnel de gardiennage, le temps passé par le personnel d'entretien  
pour nettoyage, tonte des abords...)

- entraînement jusqu'à 250 lux	185.20 €
- compétition en 400 lux	255.40 €

- tarif forfaitaire qui inclut l'ensemble des prestations  
(l'eau, en abonnement et consommation, le temps passé par le personnel  
de gardiennage, le temps passé par le personnel d'entretien pour nettoyage,  
tonte des abords...)

- par demi-journée d'occupation sans éclairage	127.90 €
--	----------

**- La paire de buts de handball gonflables :**

hors organismes de Poligny par journée d'utilisation (toute journée commencée est due)	28.40 €
---	---------

**- Location salle de la Congrégation :**

- exposition art	243.85 €/mois
- exposition art	66.25 €/semaine
(chaque semaine commencée est due)	
- activités commerciales	
* en semaine, le 1 <sup>er</sup> jour	70.25 €
* jours suivants	16.00 €
* le week end	118.80 €
- électricité	frais réels

**- Location Salle des Fêtes pour manifestations avec recettes (programme, entrées...):**

- pour les associations locales	<u>pour une journée :</u>	
* petite salle		66.20 €
* l'ensemble (petite salle et grande salle)		147.30 €
* supplément podium (\$)		57.85 €

.../.

.../. 5 –

location par 1/2 journée (en semaine uniquement) :

* l'ensemble	62.40 €
* assemblée générale (associations locales)	gratuit (sauf charges)

La gratuité de location est accordée 1 fois par an pour les associations polinoises - pour les manifestations publiques ou privées. Seules les charges réelles sont facturées.

- pour les associations extérieures - manifestations avec recettes (programme, entrées...)

* petite salle	106.70 €
* l'ensemble	214.30 €
* supplément podium (§)	71.50 €

- autres - manifestations familiales ou privées, ou commerciales, comités d'entreprises, etc.

de Poligny :	* petite salle	66.20 €
	* l'ensemble	169.95 €
	* supplément podium (§)	63.85 €

de l'extérieur :	* petite salle	98.15 €
	* l'ensemble	249.25 €
	* supplément podium (§)	71.50 €

- sociétés extérieures pour colloques, assemblées générales, réunions d'organismes extérieurs, banques et assurances

* sans repas	109.95 €
* avec repas	249.25 €

- location salle des fêtes plus de 2 jours à une semaine maximum 283.20 €

- pour les expositions d'art : petite salle des fêtes 86.90 €/semaine

- charges chauffage, électricité - pour tous frais réels  
(hors Don du sang exempt de location)

nota : (§) supplément podium : ne concerne que le déplacement du podium par rapport à son emplacement initial (côté rue Voltaire)

- supplément matériel sonorisation 73.13 €

- location de l'ancien podium 231.55 €

**- Location vaisselle :**

* par 100 pièces	jusqu'à 3 000 pièces	5.95 €
* par 100 pièces	au-delà de 3 000 pièces	5.00 €
* par dizaine		2.65 €

- vaisselle non lavée après location de la salle 80.55 €

...

.../. 6 -

**- Chapiteaux (location à la journée d'utilisation) :**

Personnes privées ou personnes morales :

- caution	120.15 €
- location de chapiteaux sans côté	137.10 €
- location de chapiteaux avec côté	229.70 €

Associations extérieures à Poligny :

- caution	120.15 €
- location de chapiteaux sans côté	120.15 €
- location de chapiteaux avec côté	120.15 €

Associations de Poligny :

Les associations polinoises ont droit à la gratuité pour 2 chapiteaux et 2 montages par an.

Au-delà, les tarifs ci-après sont applicables :

- caution	48.35 €
- location de chapiteaux sans côté	48.35 €
- location de chapiteaux avec côté	48.35 €

- le montage est gratuit sous réserve de la participation d'au moins 4 personnes de l'association pour le montage et le démontage.

Les chapiteaux sont gratuits pour les manifestations organisées par ou à la demande de la ville : marché de Noël, percée, fête de la bière, concerts d'été, fête de la musique, manifestation des écoles, meetings sportifs, fête de voisinage.

Pour la Virade de l'espoir et les manifestations de l'hôpital : gratuité des chapiteaux en fonction des chapiteaux de la ville disponibles.

Personnels communaux :

1 chapiteau et 1 montage gratuit par personne et par an pour chaque personnel de la ville

Déplacement/montage sur territoire de Poligny :

déplacement/montage	1 agent	60.05 €
déplacement/montage	4 agents	120.15 €

Déplacement/montage sur territoire des autres communes de la Communauté de Communes

Arbois Poligny Salins cœur du jura :

déplacement/montage	1 agent	152.40 €
déplacement/montage	4 agents	245.00 €

- forfait incluant l'ensemble des prestations de location et déplacement/montage, hors Communauté de Communes Arbois Poligny Salins cœur du jura : 604.90 €

**- Location de matériel pour les non polinois (gratuité pour les polinois), sans prestation transport :**

* location chaises, par 5	2.50 €
* barrière	2.50 €
* table ordinaire	2.50 €
* table pliante	2.50 €
* bancs, par 2	2.50 €

.../.

.../. 7 –

**- Location salle de réunion (en mairie) :**

pour organismes, associations, hors association Loi 1901 locale :  
par plage de 3 ou 4 heures (8h-12h, 14h-17h, 17h-20h, 20h-0h) : 16.90 €

\* Gratuité pour l'ensemble des associations (polinoises et extérieures), gratuité pour les services départementaux et régionaux au service de la population, gratuité pour les élus, les partis politiques, les permanences syndicales.

\* Facturation pour les sociétés ou organismes privés (polinois et extérieurs).

**- Location salle de cinéma (en dehors des activités du délégataire) :**

pour tous organismes publics ou privés :

période été (du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> octobre) forfait charges par ½ journée 29.50 €  
période hiver (du 2 octobre au 30 mars) forfait charges par ½ journée 58.30 €

pour organismes publics ou privés polinois, associations Loi 1901 polinoises :

location par ½ journée 58.80 €

pour organismes publics ou privés hors Poligny, associations Loi 1901 non polinoises

location par ½ journée 117.80 €

**- Location de garages :**

- rue du théâtre		37.25 €
- rue du Collège et 8 rue du Champ de Foire		50.00 €
- Jean Weber	garage fermé	68.90 €
	garage non fermé	37.25 €

**- Parking souterrain J. Weber :**

un badge	44.00 €
une clé	21.85 €

**- Cession de terrains :**

- acompte à la signature du contrat : 10 % de la vente avec un minimum de 303 euros.

Fait à POLIGNY, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Maire,



Dominique BONNET

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le



ID : 039-213904345-20221209-160\_TARIFS\_2023-DE